



SAINT-ESTÈVE-JANSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-211300934-20260927-D09_2026_02

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
15/09/2026	15/09/2026	En exercice	11
		Présents	9

L'an deux mille vingt-six et le 22 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT.

Étaient présents : Messieurs, Mesdames JARDINOT Sophie, BRANCO Luc, CANAVESE Marielle, DEL CHIOCCIORA Ludovic, GAILLARD Olivier, ANTON Sandy, BOCCIA Françoise, GAGNEBET William, KEERLE Vanessa

Étaient excusés : BULTOT Marie

Avaient donné pouvoir : BULTOT Marie à JARDINOT Sophie

Étaient absents non-excusés : LUCIANI Xavier

Parmi les membres présents, ANTON Sandy est désignée secrétaire de séance.

09 2026 02 Subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant les demandes déposées par les associations et qu'elles participent au développement du territoire, créent du lien social et des solidarités sur la commune,

Considérant la volonté de la commune de soutenir lesdites associations,

Considérant que les crédits inscrits au budget 2026 pour l'enveloppe subventions aux associations votée lors du vote du budget principal de la commune le 22 avril 2026;

Vu l'enveloppe d'un montant de 6 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions aux associations comme suit :

Madame BULTOT Marie, membre de l'exécutif de l'association La Lyre Aixoise, ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association La Lyre Aixoise.

Madame ANTON Sandy, membre de l'exécutif de l'association Vivre au Village, ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association Vivre au

Village.

ASSOCIATION	Attributions 2026
La Jansonnaise	900,00 €
APPA – Protection animale	300,00 €
La Lyre Aixoise	200,00 €
La Respeldo de la Guiho	0,00 €
CNPR - Natation	1 000,00 €
VAV – Vivre au Village	900,00 €
ES13	800,00 €
Amical des Spaeurs Pompiers La Roque-Charleval	1 500,00 €
Visual Provence Friendly	0,00 €
Les bouts de d'choux	200,00 €
UNC	200,00 €
TOTAL	6 000,00 €

Il est proposé pour l'association Visual Provence Friendly de proposer le prêt de salles.
Considérant les propositions de subventions pour chacune des associations,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE ,

ARTICLE 1 : D'approuver l'attribution des subventions telles que mentionnées ci-dessus,

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame le Maire à procéder au versement de ces subventions,

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Nombre de votants pour "La Lyre Aixoise": 9 (Mme BULTOT ne prenant pas part au vote

Vote : Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE

Nombre de votants pour "Vivre au Village" : 9 (Mme ANTON ne prenant pas part au vote

Vote : Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE

Nombre de votants pour les autres associations du tableau: 10

Vote : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE



Madame le Maire,

Sophie JARDINOT

La secrétaire de séance

Sandy ANTON

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

*Madame le Maire,
Sophie JARDINOT.*